



**Création d'une M.A.M.  
avec changement de destination  
23 Rue de la Libération  
35360 MEDREAC**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Indice : 0

Date : Juin 2026

Document : 2412-A RC

**Relance du lot n°12 : Panneaux Photovoltaïques  
suite à la résiliation simple aux torts du titulaire**

**Maîtrise d'ouvrage**

**COMMUNE MEDREAC**

MAIRIE

1, Place de la Mairie

35360 MEDREAC

☎ 02 99 07 23 20

[mairie@medreac.fr](mailto:mairie@medreac.fr)

**Maîtrise d'œuvre**

**Bureau d'études TCE**

**CRESTO INGENIERIE**

17, Avenue du Général Wood

35520 La Mézière

M. Jérémy Champalaune

☎ 07 88 78 35 50

[jeremy.champalaune@cresto-ingenierie.fr](mailto:jeremy.champalaune@cresto-ingenierie.fr)

**Architecte**

**FRANCOISE BESCOND**

18, rue du Dr F. Joly

35000 Rennes

☎ 06 08 53 14 71

[bescond.architecte@gmail.com](mailto:bescond.architecte@gmail.com)

**Bureau d'études Fluides**

**BEE+ INGENIERIE**

14 rue Roland Moreno

35530 Noyal-sur-Vilaine

☎ 02 30 96 42 03

[contact@beeplus.fr](mailto:contact@beeplus.fr)

**Bureaux de contrôle**

**Contrôle Technique**

**ALPES CONTROLES**

4, Rue de la Gare

35520 La Mézière

M. Thierry HUCHET

☎ 06 79 21 30 50

[thuchet@alpes-controles.fr](mailto:thuchet@alpes-controles.fr)

**Coordination SPS**

**ALPES CONTROLES**

4, Rue de la Gare

35520 La Mézière

Mme Pauline COSTA

☎ 06 37 56 60 02

[pcosta@alpes-controles.fr](mailto:pcosta@alpes-controles.fr)



## MARCHÉ DE TRAVAUX

### REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHÉ : **Marché de Travaux**

Objet de l'opération de travaux :

**Création d'une Maison des Assistantes Maternelles – 23 Rue de la Libération – 35360 Médréac**

Cette opération de travaux est divisée en 12 lots

**Pouvoir adjudicateur** : Commune de Médréac – Madame Magali GAUTIER, Maire

Adresse : Mairie – 1 Place de la Mairie– 35360 Médréac

Date limite de réception des offres : **Mardi 23 Juin 2026 à 12h00**



## **SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ – CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES .....</b>	<b>4</b>
1.1 Nature et étendue des travaux	4
1.2 Forme du marché	4
<b>ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>4</b>
2.1 Étendue de la consultation	4
2.2 Décomposition en tranches	5
2.3 Variantes facultatives	5
2.4 Variantes imposées	5
2.5 Durée du marché - Reconduction - Délais d'exécution	5
2.6 Contenu du dossier de consultation	5
2.7 Modification de détail au dossier de consultation	6
2.8 Délai de validité des offres	6
2.9 Visite de site	6
<b>ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER .....</b>	<b>6</b>
3.1 Dossier de consultation dématérialisé	6
3.1 Dossier papier	6
<b>ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>6</b>
4.1 Pièces de la candidature	6
4.2 Pièces de l'offre	7
<b>ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ .....</b>	<b>8</b>
5.1 Jugement des offres	8
5.2 Négociation	9
5.3 Attribution du marché	9
<b>ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>10</b>
6.1 Remise des candidatures et des offres sous forme papier	10
6.2 Transmission électronique	10
<b>ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 1 - DECLARATION SUR L'HONNEUR.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 2 – LISTE DES DOCUMENTS DCE.....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 3 – ATTESTATION DE VISITE .....</b>	<b>13</b>



## ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ – CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

### 1.1 Nature et étendue des travaux

#### Le marché est alloti :

Le marché a pour objet la rénovation d'un ancien bâtiment de bureaux pour la création d'une Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.).

Lieu d'exécution : **23 Rue de la Libération – 35360 MEDREAC**

Cette opération de travaux est divisée en 12 lots.

N° lot	Désignation	Nomenclature CPV
LOT N°01	Terrassements – VRD – Espaces verts	45112500-0
LOT N°02	Démolitions – Gros œuvre	45111100-9/45223220-4
LOT N°03	Ravalement – ITE	45443000-4/45321000-3
LOT N°04	Charpente Bois	45261100-5
LOT N°05	Couverture	45261213-0
LOT N°06	Menuiseries extérieures et intérieures – Serrurerie	45421100-5/44316500-3
LOT N°07	Cloisons – Doublages – Isolation – Plafonds	45421151-7/45321000-3
LOT N°08	Revêtement de Sols – Faïence	45432000-4
LOT N°09	Peinture	45442100-8
LOT N°10	Plomberie – Chauffage – Ventilation	45330000-9/45331000-6
LOT N°11	Electricité – CFO-CFA-SSI	45311000-0/45312100-8
<b>LOT N°12</b>	<b>Panneaux Photovoltaïques</b>	<b>45261215-4</b>

**La présente consultation ne concerne que le lot n°12 : Panneaux Photovoltaïques résilié aux torts du titulaire.**

### 1.2 Forme du marché

Le marché n'est pas un marché à bons de commande.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Étendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée avec négociation éventuelle en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

#### 2.1.1 Intervenants

a) - L'équipe de maîtrise d'œuvre est identifiée en première page du présent document.

b) - Contrôle technique :

**ALPES CONTRÔLES**  
4 rue de la Gare  
35520 LA MEZIERE

☎ 06 79 21 30 50  
[thuchet@alpes-controles.fr](mailto:thuchet@alpes-controles.fr)

**Missions** : L+LE+SEI+Hand+vérifications des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance des imprimés consuel.

c) - La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs

**ALPES CONTRÔLES**  
4 rue de la Gare  
35520 LA MEZIERE

☎ 06 37 56 60 02  
[pcosta@alpes-controles.fr](mailto:pcosta@alpes-controles.fr)

d) - La mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage est intégrée à la mission de base de la maîtrise d'œuvre : **BET CRESTO INGENIERIE** - 17 Avenue du Général Wood – 35520 La Mézière



### 2.1.2 Mode de dévolution

**L'opération de travaux est divisée en lots**, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter pour les lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements.

### 2.2 Décomposition en tranches

× Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

### 2.3 Variantes facultatives

Le pouvoir adjudicateur autorise les variantes. Oui :  non :

Les exigences minimales que les variantes doivent respecter et les modalités de présentation sont les suivantes :

- Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).
- La proposition d'une offre avec variante sera présentée dans un acte d'engagement distinct de celui de l'acte d'engagement de la solution de base sur lequel sera indiqué qu'il s'agit d'une proposition de variante.
- Les candidats présenteront un dossier général variantes comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.
- Ils indiqueront, outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base :
  - les rectifications à apporter, éventuellement, au cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),
  - les modifications du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

### 2.4 Variantes imposées

Sans objet

### 2.5 Durée du marché - Reconduction - Délais d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à l'Acte d'Engagement et au Cahier des Clauses Administratives Particulières et ne peut en aucun cas être modifié.

Il est fixé à **9 mois**.

#### Reconduction :

Le marché ne sera pas reconduit

### 2.6 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le présent Règlement de Consultation (RC),
- Les Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) valant Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC),
- le DPGF,
- Le plan de toiture,
- Le planning,
- Les diagnostics Amiante et Plomb,
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique,
- Plan Général de Coordination,

La liste des documents constituant le DCE est jointe en annexe 1 du présent document.



## 2.7 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus **tard 10 jours avant la date limite fixée** pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.9 Visite de site

**La visite sur site est obligatoire.** Le candidat devra prendre connaissance des lieux, du site et de son environnement, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution.

### Visites sur site :

Sur rendez-vous aux dates indiquées ci-dessous à prendre auprès de la société Cresto Ingénierie :

#### M. Jérémy Champalaune

- **Mardi 9 Juin 2026 à 10h00**
- **Mardi 16 Juin 2026 à 10h00**

Tél : **07 88 78 35 50** ou mail : [jereny.champalaune@cresto-ingenierie.fr](mailto:jereny.champalaune@cresto-ingenierie.fr)

## ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER

### 3.1 Dossier de consultation dématérialisé

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est conseillé aux candidats de renseigner leur nom, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant sous peine de ne pouvoir bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 3.1 Dossier papier

Aucune transmission papier n'est autorisée.

## ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française et exprimées en EURO.**

### 4.1 Pièces de la candidature

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein **d'un sous-dossier "candidature"** :



Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R. 2142-4, R.2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande Publique.

*Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :*

Libellés	
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail	
Pouvoir de signature	

*Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :*

Libellés	
Déclarations concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	
Déclarations appropriées de banques et preuve d'une assurance pour les risques professionnels	

*Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :*

Libellés	
Déclarations indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années	
Liste des références de travaux équivalents réalisés au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire	
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées ci-dessus. Il devra également justifier par un engagement écrit qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, un Document Unique de Marché Européen (DUME) rédigé en français, pourra également être rempli en ligne sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> par les candidats, chaque cotraitant et chaque sous-traitant.

## 4.2 Pièces de l'offre

Les candidats devront produire les documents suivants réunis au sein **d'un sous-dossier "Offre" :**

Libellés	
<p><b>1. Un projet de marché</b> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (à compléter, à dater, à parapher sur chaque page et à signer)</li> <li>• La décomposition du prix global forfaitaire</li> <li>• Projets avec variantes facultatives : à présenter dans le respect des modalités prévues aux articles 2.3 et 2.4 ci-dessus.</li> </ul>	



<p><b>2. Un mémoire justificatif</b> des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.</p> <p>Ce document comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens humains, matériels et équipements spécifiques proposés pour le chantier</li> <li>• Intégration des contraintes de planning et confirmation date de démarrage</li> <li>• Intégration des contraintes de chantier (installation chantier, sécurité, respect du voisinage...)</li> <li>• Démarche environnementale (chantier vert, matériaux biosourcés, gestion des déchets)</li> <li>• Respect des prescriptions, fiches techniques proposées, pérennité des matériels proposés</li> </ul> <p>Le candidat précisera particulièrement la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur</p>	
<p><b>3. Une attestation de visite OBLIGATOIRE</b> signée par un représentant de la mairie ou de la maîtrise d'œuvre (jointe en annexe du présent document)</p>	

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques communes et particulières (CCTC-CCTP), leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi. Le candidat signera ces documents dans le cadre de la mise au point du marché. A défaut les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

## ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### 5.1 Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- **40% de la note globale pour l'offre de prix**
- **60% de la note globale pour la valeur technique de l'offre (mémoire justificatif)**

#### NOTE SUR OFFRE DE PRIX

Elle sera attribuée proportionnellement à l'écart par rapport à l'offre moins-disante selon les dispositions suivantes :

- L'offre la moins élevée sera affectée de la note maximale de 40
- Les autres offres seront affectées d'une note résultant de la formule indiquée ci-après :

$$N_p = 40 \times [1 - ((C_i - C_{\min}) / C_{\min})]$$

Avec :  $N_p$  = Note de prix

$C_i$  = Offre de l'entreprise

$C_{\min}$  = Offre la moins élevée

#### VALEUR TECHNIQUE

Elle sera jugée sur la base du contenu du mémoire justificatif.

**Valeur du mémoire justificatif évalué à l'aide des sous-critères suivants (Note sur 60) :**

- Moyens humains, matériels et équipements spécifiques proposés pour le chantier (Note sur 10)
- Intégration des contraintes de planning et confirmation date de démarrage (Note sur 20)
- Intégration des contraintes de chantier : installation de chantier, sécurité, respect du voisinage, bruit... (Note sur 10)
- Démarche environnementale (chantier vert, matériaux biosourcés, gestion des déchets) (note sur 10)
- Respect des prescriptions, fiches techniques proposées, références fournisseurs, provenance des fournitures (Note sur 10)

**NOTA : Le mémoire devra comporter au maximum 10 pages A4 (ou 10 feuilles recto/verso) hors fiches techniques. Les pages suivantes et annexes ne seront pas analysées.**



Chaque sous-critère sera évalué suivant l'échelle de notation suivante :

NIVEAU D'APPRECIATION DES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES FOURNIS PAR L'ENTREPRISE	ECHELLE DE NOTES APPLICABLES /10	ECHELLE DE NOTES APPLICABLES /20
Absence de renseignements	0	0
<b>Insuffisant</b> : Les documents fournis dans l'offre sont insuffisants par rapport aux critères, ne permettent pas de juger correctement le critère.	3	6
<b>Satisfaisant</b> : Les documents fournis dans l'offre sont jugés satisfaisants par rapport aux critères. Ces documents sont correctement présentés et répondent succinctement aux demandes du DCE.	7	14
<b>Très Satisfaisant</b> : Les documents fournis dans l'offre sont jugés très satisfaisant par rapport aux critères. Ces documents sont explicites, détaillés et étayent précisément les réponses aux demandes du DCE.	10	20

#### Rectification des offres :

- En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.
- En cas de prix unitaire, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans ce détail estimatif, seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.
- Dans le cas de prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation, sauf dans le cas exceptionnel où il s'agirait de rectifier une erreur purement matérielle, d'une nature telle que nul ne pourrait s'en prévaloir de bonne foi dans l'hypothèse où le candidat verrait son offre retenue.
- Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
- Dans le cas de prix unitaire et si le sous-détail d'un prix unitaire est demandé, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans ce sous-détail, dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation, sauf dans le cas exceptionnel où il s'agirait de rectifier une erreur purement matérielle, d'une nature telle que nul ne pourrait s'en prévaloir de bonne foi dans l'hypothèse où le candidat verrait son offre retenue.
- Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 5.2 Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec l'ensemble des candidats sélectionnés ou au moins avec les trois candidats ayant remis les offres les mieux classées. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

## 5.3 Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.



## ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 6.1 Remise des candidatures et des offres sous forme papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

### 6.2 Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré "hors délai" si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

**Il est vivement conseillé aux candidats de prendre leurs dispositions au moins 2 heures avant l'heure limite de dépôt des offres pour transmettre leur pli dématérialisé, ceci afin de pouvoir pallier tout dysfonctionnement pouvant survenir lors de la transmission.**



Il est demandé au candidat d'utiliser des intitulés courts pour le nommage de leurs fichiers, afin de limiter les difficultés d'ouverture par la suite.

➤ **Signature des pièces de marché**

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

➤ **Signataires**

Pour tout document pour lequel une signature est exigée, cette dernière doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat :

- le représentant légal du candidat,
- toute personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

## ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

En cas de questions ou de demandes de renseignements complémentaires en cours de procédure, les candidats transmettent impérativement leur demande, **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres**, par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.



## ANNEXE 1 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

---

Je soussigné (e) .....

agissant en qualité de .....

pour le compte de l'entreprise, .....

Adresse .....

inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro .....

- 1) Atteste sur l'honneur être habilité à engager la société et notamment à signer les marchés.
- 2) Atteste sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique.
- 3) Atteste sur l'honneur ne pas faire l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour travail dissimulé, emploi d'étrangers sans titre, prêt de main d'œuvre illicite ou marchande (article L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du Code du travail).
- 4) Atteste sur l'honneur être en règle au regard des dispositions de l'article R324-4 du code du travail (emploi des salariés dans des conditions régulières) ainsi qu'au regard de l'article 323-1 (emploi de salariés handicapés, mutilés de guerre et assimilés).

Fait à .....

Le .....

Signature



## ANNEXE 2 – LISTE DES DOCUMENTS DCE

---

N° pièce	Désignation
2412.A AM	Avis de Marché
2412.A RC	Règlement de consultation
2412.A CCAP	CCAP
2412.A CCTP Lot 12E	CCTP Lot 12 : Photovoltaïque
2412.A DPGF	Décomposition Prix Global et Forfaitaire LOT 12
2412.A AE	Acte d'engagement
2412.D Planning	Planning travaux
2412.A Plan DCE	Plan de masse
2412.0 DIAG	Diag Amiante Plomb
2412.0 RICT	Rapport Initial Contrôle Technique
2412.0 PGC	Plan Général de Coordination



## ANNEXE 3 – ATTESTATION DE VISITE

---

**Création d'une M.A.M.  
avec changement de destination  
23 Rue de la Libération  
35360 MEDREAC**

Je soussignée, l'entreprise .....

Représentée par .....

Certifie avoir pris connaissance des locaux et des suggestions correspondantes.

**Lot n° 12 : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Date : .....

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du représentant de la maîtrise d'ouvrage  
ou de la maîtrise d'œuvre :